

Procès Verbal de réunion Conseil Syndical du mardi 03 septembre 2013

Date de convocation : 21/08/2013
Lieu de la réunion : bureau du syndicat
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votes exprimés : 6

L'an deux mil treize, le mardi 03 septembre, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TONIN, Président ;
Présents : CHASSANG Xavier, DEFFAYET Sylvianne, DENERIAZ Alain, MOGENIER Guillaume, ROULLET Gérald, TONIN Jean-Pierre
Secrétaire de séance : ROULLET Gérald

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal de la réunion du 23 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

1. POINT SUR LA SAISON ESTIVALE

Monsieur le Président distribue à l'assemblée la liste des travaux réalisés par commune pour les activités pédestres et VTT.

Monsieur le Président note que l'activité a été perturbée par de nombreux accidents de travail et arrêts maladie cet été :

- Un accident de service entraînant un arrêt du 24 juin à la fin de saison
- Un arrêt maladie du 9 juillet au 19 août
- Un accident de service entraînant un arrêt du 16 juillet au 9 septembre
- Un accident de service entraînant un arrêt du 6 au 13 août

Pour pallier à ces absences, Monsieur le Président a dû en urgence employer des jeunes locaux, à savoir Monsieur Maxime Lévêque du 17 juillet au 18 août, et Monsieur Thomas Le Boulicaut du 18 juillet au 27 septembre.

Concernant l'activité VTT, une très forte augmentation de la fréquentation a été observée pour cette quatrième année d'ouverture, ce qui est de bon augure pour les années à venir.

Il faudra être particulièrement performant dans les années à venir afin de conserver cet engouement, en optimisant l'offre sur ce secteur assurément porteur et plébiscité par notre clientèle.

Par ailleurs, Monsieur le Président insiste sur la nécessité pour les années à venir de renforcer les équipes pédestres et VTT avec du personnel qualifié, afin d'éviter la récurrence de ces accidents de travail souvent liés à l'inexpérience des travaux en montagne.

Le Conseil Syndical approuve la nécessité de renforcer les équipes dans les années à venir afin d'assurer la maintenance des équipements en place, le nécessaire renouvellement du balisage ainsi que les interventions d'urgence sur les sites et/ou les infrastructures en place.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président informe l'assemblée que 300 topos « 50 randonnées en vallée du Haut-Giffre » ont été achetés pour être vendus aux Offices de Tourisme.

Monsieur le Président propose la Décision Modificative n°1 pour prendre en compte ces dépenses et recettes supplémentaires :

Désignation	Augmentation des crédits ouverts en dépenses	Augmentation des crédits ouverts en recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
D 6236 : catalogues et imprimés	2 940.00 €	
R 7078 : ventes autres marchandises		2 940.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la Décision Modificative n°1 ci-dessus présentée*

3. DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Président fait part à l'assemblée du courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques, signalant un oubli dans le budget 2012. En effet, les subventions d'équipement transférables inscrites au compte 1313 en 2011 n'ont pas été reprises au compte de résultat en 2012.

Monsieur le Président propose la Décision Modificative n°2 suivante, afin de reprendre au résultat les subventions transférables inscrites au compte 1313 en 2011 et 2012 :

Désignation	Augmentation des crédits ouverts en dépenses	Augmentation des crédits ouverts en recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
D 023 : virement à la section d'investissement	5 217.67 €	
R 777 : subventions d'investissement transférées au résultat		5 217.67 €
SECTION INVESTISSEMENT		
D 13913 : subventions d'équipement	5 217.67 €	
R 021 : virement de la section de fonctionnement		5 217.67 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la Décision Modificative n°2 ci-dessus présentée*

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président présente à l'assemblée la machine à graver nouvellement acquise par le SIVHG. Les balises réalisées sont présentées à l'ensemble des délégués et les différentes opérations nécessaires pour la réalisation du travail de gravure, explicitées. Une démonstration est réalisée.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, se félicite de cette acquisition, qui permet de réduire les coûts liés au balisage et assure autonomie et réactivité à la collectivité.

La séance est levée à 21h45

Le Président, Jean-Pierre TONIN